



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	Votes : 41	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Avenant n°1 à la convention d'objectifs tripartite entre la Caisse des Allocations Familiales de l'Hérault (CAF), la Communauté de communes et la Mutualité Française Grand Sud (MFGS) pour le fonctionnement de l'établissement multi-accueil « A Petits Pas » à Aspiran.

Monsieur Francis BARDEAU informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de l'expérimentation de la simplification des prestations de service enfance et jeunesse menée par la CAF de l'Hérault sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais, les prestations allouées par la CAF à la Communauté de communes dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la structure d'Aspiran seront versées en 2016 et 2017, directement au gestionnaire, la Mutualité Française Grand Sud.

Monsieur Francis BARDEAU précise qu'il convient donc d'établir un avenant (avenant n°1) à la convention tripartite entre la Mutualité Française Grand Sud, la CAF de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais, redéfinissant le soutien financier apporté par notre collectivité pour le fonctionnement de cette structure. Notre soutien financier pour 2016 et 2017, contractualisé initialement dans la convention, est réduit du montant du CEJ que percevra en direct la Mutualité Française Grand Sud.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Francis BARDEAU, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention tripartite entre la Mutualité Française Grand Sud, la CAF de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais, tel que présenté en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20161215-2016-12-14-10-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016